





5.00 crédits	60.0 h	Q1
--------------	--------	----

Enseignants	Renson Anne-Stéphanie (supplée Romainville Céline) ;Romainville Céline ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	<i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i>
Thèmes abordés	Les grands thèmes abordés : le cadre normatif de l'Etat belge, les principes fondamentaux d'organisation du pouvoir en Belgique, les institutions politiques et administratives de la Belgique et les droits des personnes.
Acquis d'apprentissage	<p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p>Procurer à un public non juriste une formation de base sur l'Etat et ses institutions, la place qu'y tiennent les citoyens et les techniques complexes de la décision publique, spécialement en Belgique. Prenant directement appui sur les fondements du droit enseignés en première candidature, le cours offre les rudiments du droit constitutionnel belge, replacés dans un panorama des structures et des régimes politiques que les Etats se sont donnés. Il décrit les grandes lignes de l'organisation et du fonctionnement des institutions fédérales, régionales, communautaires et locales, sans oublier les formes de contrôle de la régularité de leurs décisions ni les mécanismes qui assurent leur coopération. Il présente aussi le statut des nationaux et celui des étrangers ainsi que leurs droits fondamentaux.</p>
Contenu	<p><b>Objet</b></p> <p>Le droit constitutionnel est désormais considéré comme une discipline fondamentale dont l'étude est nécessaire pour les juristes mais également pour les étudiants qui, d'une manière ou d'une autre, entrent en contact avec la figure de l'Etat et avec l'encadrement juridique de la politique.</p> <p>L'objet du droit constitutionnel <b>ne se limite pas à la Constitution écrite d'un Etat., mais englobe l'ensemble des règles matériellement constitutionnelles.</b></p> <p>Le droit constitutionnel a pour objet les fondements du droit public. Il organise les pouvoirs de l'Etat, ses composantes, reconnaît et protège les droits fondamentaux des individus et des groupes.</p> <p><b>Méthode</b></p> <p><b>L'approche</b> du droit constitutionnel lors du cours est résolument interdisciplinaire et critique. D'abord, nous tâcherons de situer le droit constitutionnel dans son contexte, de multiplier les ouvertures vers d'autres disciplines, et en particulier vers les sciences politiques. Ensuite, l'objectif du cours n'est pas seulement l'apprentissage et la maîtrise d'un certain nombre de concepts, règles et mécanismes du droit constitutionnel positif ; c'est aussi le développement d'une approche critique de cette branche du droit.</p>
Autres infos	Evaluation : Examen écrit en principe. La mémorisation ne suffit pas. La compréhension du sens et de la logique des textes, la précision de l'expression ainsi que le maniement de la terminologie adéquate constituent des éléments importants d'appréciation. L'utilisation des textes juridiques commentés est autorisée à l'examen.
Faculté ou entité en charge:	ESPO

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en sciences humaines et sociales	HUSO1BA	5	LESPO1122	
Bachelier en sciences politiques, orientation générale	SPOL1BA	5	LESPO1122	
Approfondissement 'Principes de maîtrise de l'actualité'	APPMONDE	5		
Mineure en droit (ouverture)	MINODROI	5		
Mineure en sciences humaines et sociales	MINHUSO	5		